

# Autorisation d'exploitation d'image — personne majeure

À remplir et à signer en deux exemplaires. Les conditions figurent au verso.

## 1 • QUI RECUEILLE L'AUTORISATION — « LE BÉNÉFICIAIRE »

Nom ou raison sociale

.....

Forme juridique et immatriculation (SIREN, SIRET ou RCS)

.....

Adresse

.....

Courriel ..... Tournage réalisé pour le compte de — « le Client »

.....

## 2 • LE TOURNAGE OU LA SÉANCE

Titre

.....

Date ..... Lieu .....

Nature ☐ vidéo ☐ photographies ☐ les deux Son ☐ aucun ☐ ambiance seule ☐ propos recueillis

## 3 • LA PERSONNE FILMÉE OU PHOTOGRAPHIÉE — « L'INTÉRESSÉ »

Nom et prénom ..... Né(e) le .....

Courriel

.....

## 4 • L'ÉTENDUE DES DROITS CÉDÉS

**Ne cochez que ce dont vous avez réellement besoin.** Tout cocher par confort revient à demander une cession totale et perpétuelle, ce qu'un juge apprécie mal et ce que la personne peut légitimement refuser. Une autorisation étroite et acceptée vaut mieux qu'une autorisation large et contestée.

Durée, à compter de la signature ☐ 1 an ☐ 3 ans ☐ 5 ans ☐ 10 ans ☐ ..... ans

Territoire ☐ France ☐ Union européenne ☐ Monde entier

Supports ☐ sites internet et réseaux sociaux ☐ télévision et cinéma ☐ presse écrite ☐ affichage

☐ salons, congrès et séminaires ☐ communication interne ☐ supports publicitaires

Intelligence artificielle ☐ exclue ☐ autorisée pour les seuls usages suivants .....

Contrepartie ☐ aucune, à titre gratuit ☐ une somme de ..... €

☐ un avantage en nature .....

**Si vous versez une somme,** rémunérer une personne qui pose ou présente un message publicitaire fait présumer un contrat de travail de mannequin (articles L. 7123-2 et L. 7123-3 du Code du travail) : elle serait alors salariée, avec bulletin de paie et cotisations. À vérifier avant de verser.

## 5 • SIGNATURES

L'Intéressé déclare avoir pris connaissance des conditions figurant **au verso** et les accepter. Fait à ....., le ....., en deux exemplaires, dont un remis à l'Intéressé.

L'Intéressé

— nom et signature

Le Bénéficiaire

— nom, qualité et signature

# Conditions de l'autorisation

Les renvois aux paragraphes visent le recto de la présente feuille.

1. L'Intéressé accepte expressément que son image, sa voix et, le cas échéant, les propos qu'il tient soient fixés, reproduits et captés dans le cadre du tournage ou de la séance désignés au paragraphe 2, pour le compte du Bénéficiaire et, s'il en est désigné un, du Client.
2. L'Intéressé accepte expressément que son image, sa voix et ses propos soient enregistrés, conservés, diffusés, reproduits et exploités, intégralement ou par extraits, sur les supports cochés au paragraphe 4, pour le territoire coché au paragraphe 4, pendant la durée cochée au paragraphe 4 à compter de la présente autorisation, aux fins de communication interne ou externe du Bénéficiaire et du Client.
3. Si des propos sont recueillis, l'Intéressé accepte qu'ils soient reproduits, intégralement ou par extraits, et que leur montage puisse en modifier l'ordre ou la longueur, sous réserve de ne pas en dénaturer le sens.
4. L'Intéressé autorise également l'affichage de ses nom, prénom et fonction à l'écran, en incrustation ou au générique, dans les mêmes conditions de supports, de territoire et de durée.
5. Les exploitations autorisées comprennent le montage, les coupes, le recadrage, le sous-titrage, la traduction et l'adaptation en d'autres langues.
6. Il est expressément exclu que le Bénéficiaire ou le Client procède à une exploitation de l'image de l'Intéressé dans un cadre susceptible de porter atteinte à son honneur ou à sa considération.
7. Sont expressément exclues les exploitations à caractère érotique ou pornographique, l'apposition de l'image de l'Intéressé sur des produits dérivés destinés à la vente, ainsi que toute communication politique, syndicale ou religieuse.
8. Si la case « intelligence artificielle exclue » est cochée, aucun recours à un procédé d'intelligence artificielle n'est autorisé. Sont notamment exclus le clonage ou la synthèse de sa voix, la modification de son apparence, la génération d'un visage ou d'une silhouette de synthèse le représentant, ainsi que l'utilisation des enregistrements pour entraîner un système d'intelligence artificielle. Les adaptations mentionnées à la clause 5 s'entendent alors sans recours à de tels procédés.
9. Le Bénéficiaire et le Client disposent de toute liberté dans le choix des images, montages et coupes éventuelles, sous les réserves rappelées ci-dessus.
10. La présente autorisation est établie au profit du Bénéficiaire, de ses successeurs et ayants droit, notamment en cas de cession ou d'apport de son activité, et au profit du Client, ainsi que de toute personne autorisée par eux à diffuser dans les limites ci-dessus.
11. L'Intéressé autorise en outre le Bénéficiaire à présenter le tournage dans ses propres références professionnelles, notamment sur son site internet, sa bande démonstrative et ses réseaux sociaux, dans les mêmes conditions de territoire et de durée.
12. Dans la mesure où ses propos constitueraient une œuvre au sens de l'article L. 112-2 du Code de la propriété intellectuelle, l'Intéressé cède au Bénéficiaire, dans les mêmes conditions de supports, de territoire et de durée, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation y afférents. Il ne revendique aucun droit d'auteur ni aucun droit voisin d'artiste-interprète.
13. La présente autorisation est consentie selon la contrepartie cochée au paragraphe 4. Consentie à titre gratuit, l'Intéressé renonce en conséquence à réclamer une rémunération, une indemnité ou un avantage de quelque nature que ce soit au titre des exploitations autorisées.
14. L'Intéressé déclare être majeur et signer en son nom propre.
15. L'Intéressé déclare n'être lié par aucun contrat conférant à un tiers l'exclusivité de l'exploitation de son image.
16. L'Intéressé peut retirer la présente autorisation pour l'avenir, par écrit adressé au Bénéficiaire. Le retrait ne remet pas en cause les exploitations déjà réalisées ; les supports déjà diffusés ou fabriqués peuvent être maintenus pendant six mois à compter de sa réception.
17. Les données personnelles recueillies (nom, prénom, date de naissance, courriel, image, voix, propos recueillis, signature, date et lieu de la signature) font l'objet d'un traitement par le Bénéficiaire, pour la seule finalité de réalisation et de diffusion des images en vue de la communication interne et externe du Bénéficiaire et du Client. Ce traitement a pour base légale l'exécution de la présente autorisation ; la conservation du document signé repose sur l'intérêt légitime du Bénéficiaire à pouvoir en rapporter la preuve. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 et au Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, les exploitations cessent au terme de la durée cochée, et l'autorisation est conservée à titre de preuve pendant cinq ans après ce terme. L'Intéressé dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité, qu'il peut exercer auprès du Bénéficiaire aux coordonnées du paragraphe 1. En cas de désaccord quant à l'utilisation de ses données, il peut saisir la CNIL.
18. Le Bénéficiaire accepte la présente autorisation et s'oblige à en respecter les termes et à les faire observer par le Client.